

<https://www.paris-normandie.fr/id317120/article/2022-06-17/evreux-du-sursis-pour-le-prof-...>

Par Adrien Le Ray

5 min read

# Évreux : du sursis pour le prof amoureux de son élève

Mis en ligne le 17/06/2022 à 17:35

**Jeudi 16 juin 2022, un professeur de sport a été jugé au tribunal d'Évreux pour avoir entretenu une relation amoureuse avec une de ses élèves qui, au début des faits, en 2020, avait 14 ans. Quand lui en avait 39.**



Le professeur de sport est tombé amoureux de son élève, de 25 ans sa cadette.

Une élève qui se confie à un professeur, cela arrive des centaines de fois dans les établissements scolaires. Mais cette fois-ci, c'est allé trop loin et a débouché sur une relation amoureuse entre l'enseignant et son élève.

Lorsque la jeune collégienne commence à se confier à son professeur d'éducation physique et sportive, en 2020, ni elle ni lui ne se doutent de la tournure que va prendre leur histoire. Au départ, il ne s'agit que d'une amitié, qui va vite se transformer en relation amoureuse.

## **Mis à pied par l'Éducation nationale**

Après une rentrée difficile en seconde dans un lycée de Bernay, la jeune fille, représentée civilement par ses parents au procès, demande à changer de lycée pour rejoindre celui où enseigne désormais le professeur. En octobre 2021, les parents de l'élève découvrent la relation et portent plainte. Un mois plus tard, le professeur est mis à pied par l'Éducation nationale et placé sous contrôle judiciaire, avec l'interdiction de rentrer en contact avec la jeune fille, sous quelque forme que ce soit.

Dans son réquisitoire, le substitut du procureur, après avoir rappelé le rôle que devait avoir un professeur, a requis contre le prévenu 18 mois d'emprisonnement ferme dont dix en sursis probatoire, avec l'interdiction de rentrer en contact avec la victime, l'interdiction d'un exercice professionnel ou associatif avec des mineurs à titre définitif, une obligation de soins, et l'inscription au fichier des auteurs d'infractions sexuelles.

## **Sursis probatoire**

Après délibération, le tribunal correctionnel a condamné l'enseignant à 18 mois d'emprisonnement intégralement assorti d'un sursis probatoire, ainsi que l'interdiction de rentrer en contact avec la victime, l'interdiction de contact avec des mineurs dans le cadre associatif et professionnel pendant cinq ans, l'interdiction de séjour dans la commune de résidence de la victime, et une obligation de soins. Il devra aussi verser, dans le cadre des réparations, une somme de 3 000 € au père et à la mère de la jeune fille, 840 € pour préjudice matériel, et 1 000 € de frais d'avocats pour la partie civile.